

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

09/07/2014

09/07/2014

F09114P0093

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un camping, Domaine de MARIN PALM, à VIC LA GARDIOLE

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS MARIN IMMO

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean Marc PINCHOT, Président

RCS / SIRET

7 9 0 2 5 2 9 2 8 0 0 0 1 1

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45° Terrains de camping et caravanning permanents.	Réalisation d'un terrain de camping de plus de 6 emplacements et de moins de 200 emplacements.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réalisation d'un camping de 13 emplacements dont un emplacement pour les sanitaires.
Le périmètre du secteur est délimité par la route départementale n°114 à l'est, Le Sud du terrain est bordé d'un lotissement résidentiel de loisir en copropriété, « le Clos de Vic ».
Au nord, on note la présence d'un autre camping nommé « le Clos Fleuri ». A l'ouest, nous avons 2 habitations d'un lotissement existant.

4.2 Objectifs du projet

Le domaine de Marin'Palm est actuellement une salle de réception pour de l'événementiel avec un restaurant et une piscine. La réalisation du camping a pour but de permettre:

- Mise à disposition d'emplacements en vue de l'hébergement (tentes, caravanes, camping-car ou mobil home) lors des locations de la salle de réception.
- Et durant les périodes estivales, d'accueillir des vacanciers qui pourront profiter de la piscine ainsi que du restaurant à quelques minutes de la mer.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Les travaux à réaliser se situeront sur l'arrière du terrain (zone D) avec le chemin permettant un accès à tous les emplacements (de 4 mètres de large), la mise en place des réseaux et de la partie paysagère.

Les travaux comprendront :

- 1- le terrassement des sols en place avec l'égalisation du terrain
- 2- la mise en place des réseaux humides
- 3- la mise en place des réseaux secs
- 4- la réalisation de la structure du chemin
- 5- la réalisation des fosses de plantation d'arbres avec les apports de terre végétale, de haies entre emplacements et d'arrosage
- 6- la pose du mobilier, des sanitaires, de l'accueil et des équipements de sécurité
- 7- la réalisation de l'éclairage (mise en place de bornes)

Les travaux seront réalisés entre fin 2014 et mai 2015 (durée des travaux : 5 mois environ)

- La zone C correspond aux parkings, déjà existants, qui seront réservés à la zone "camping" (zone D) pour environ 18 places.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les futurs aménagements réalisés répondront aux besoins du complexe du Marin'Palm en créant des possibilités d'hébergement.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet du camping doit être soumis à un permis d'aménager.

Les travaux ne prévoient pas d'imperméabilisation supplémentaire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
superficie globale du projet	10064m2
Chemins et stationnements	777m2
emprises des emplacements de camping	1670m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

12, Route des Aresquiers
à VIC LA GARDIOLE

Coordonnées géographiques¹

Long. 43 ° 29 ' 01 " 98

Lat. 3 ° 47 ' 57 " 07

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___

Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___

Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

☐

Non

☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le domaine de MARIN'PALM est actuellement une salle de réception avec un restaurant.
La partie du terrain objet du projet est actuellement non bâti, en friche.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'occupation du sol de VIC LA GARDIOLE.
Le site du projet est inscrit en zone V NA.
L'ouverture de la zone à l'urbanisation est soumise à la réalisation d'une opération d'ensemble sur un terrain d'assiette d'une superficie minimale de 1ha.
Il s'agit d'une zone naturelle dite touristique, protégée ayant vocation pour recevoir des équipements liés au tourisme.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	VIC LA GARDIOLE, commune riveraine d'un étang salé, L'étang de Vic
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

☐
☒

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

☐
☒

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

☒
☐

PPRNI Bassin versant de l'étang de Thau, approuvé le 25 Janvier 2012

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

dans un site ou sur des sols pollués ?

☐
☒

dans une zone de répartition des eaux ?

☐
☒

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

☐
☒

dans un site inscrit ou classé ?

☐
☒

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui

Non

Lequel et à quelle distance ?

d'un site Natura 2000 ?

☐
☒

Le projet se situe à un peu plus de 500 mètres d'un site Natura 2000.

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

☐
☒

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le restaurant, la salle de réception et la piscine sont déjà existant sur le site. Les avoisinants du camping sont des résidences de tourisms et un autre camping.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐ ☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒ ☐	Les eaux usées du camping seront recueillies par l'intermédiaire du réseau communal.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐ ☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐ ☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐ ☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

Un aménagement paysager de qualité assurera à terme un lien entre l'opération et les parcelles riveraines.

Le terrain objet du projet est actuellement clos de murs hauts qui seront doublés de haies mixtes. Les emplacements seront arborés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

SETE

le,

04/07/2014

Signature

